

Québec, le 10 décembre 2025

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
Questions complémentaires de la commission (DQ9)
(Dossier 3211-23-086)**

Madame,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions adressées le 8 décembre 2025 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1

Selon un état de la situation de la gestion des débris de construction, rénovation et démolition produit en décembre 2010 (p. 9), seulement trois anciens dépôts de matériaux secs (DMS) étaient toujours en opération en 2009 dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean soit le LEDCD de Dolbeau-Mistassini opéré par Excavation Dolbeau Inc. à Dolbeau; le DMS de St-Félicien opéré par les Entreprises Jean Tremblay et fils Inc. et le DMS Léon Lavoie entrepreneur général Inc. opéré par Léon Lavoie entrepreneur général Inc. à Chicoutimi. Veuillez confirmer cette information. Veuillez également préciser si cette situation était toujours effective en 2015.

Réponse à la question 1

Les 3 sites ont été en exploitation de 2009 à 2015. Voici davantage de précisions pour les lieux en question :

- Le LEDCD de Dolbeau-Mistassini n'enfouie que les matières de son centre de tri depuis quelques années, ce qui représente un très faible volume. Par ailleurs, la capacité maximale autorisée est presque atteinte;
- Le DMS de Saint-Félicien est en processus de fermeture, encadré par une ordonnance de la cour, depuis 16 décembre 2022 (atteinte de la capacité maximale autorisée);
- Le DMS de Chicoutimi est en processus de fermeture, encadré par une ordonnance de la cour, depuis novembre 2019 (dépassement de la capacité maximale autorisée).

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Valérie Gobeil et Mme Josée Letendre, de la Direction du contrôle environnemental du Saguenay–Lac-Saint-Jean et M. François Salhany de la Direction principale des matières résiduelles.

Question 2

Pour le dépôt de matériaux secs (DMS) opéré par Léon Lavoie entrepreneur général Inc. à Saguenay, veuillez préciser :

- a) Le total de matières résiduelles reçues annuellement pour élimination depuis 2015.
- b) Son année de fermeture définitive.
- c) Si ce dépôt a été reconnu comme un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCE) et, si oui, à partir de quelle année.

Réponse à la question 2a)

Veuillez vous référer au tableau présenté.

Année	Tonnage annuel reçu
2015	11 624,21 t.m.
2016	10 344,48 t.m.
2017	8 636,65 t.m.
2018	3 376,29 t.m.
2019-2024	S. O.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Valérie Gobeil et Mme Josée Letendre, de la Direction du contrôle environnemental du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mme Stéphanie Ouellet de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mme Anne-Julie Harvey et M. François Salhany de la Direction principale des matières résiduelles.

Réponse à la question 2b)

Ce lieu est en processus de fermeture depuis novembre 019. Le lieu n'est pas encore officiellement fermé mais ne peut plus recevoir de matières résiduelles puisqu'il a atteint sa capacité totale.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Valérie Gobeil et Mme Josée Letendre, de la Direction du contrôle environnemental du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mme Stéphanie Ouellet de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean et M. Francois Salhany de la Direction principale des matières résiduelles.

Réponse à la question 2c)

Ce lieu est considéré et encadré par le Ministère comme étant un LEDCD depuis 2009. Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Valérie Gobeil et Mme Josée Letendre, de la Direction du contrôle environnemental du Saguenay–Lac-Saint-Jean et avec Mme Stéphanie Ouellet de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Question 3

Dans le DQ3.1 (p. 3), selon votre réponse à la question 2 portant sur les données du LET de Chicoutimi, 58 527 tonnes auraient été reçues pour élimination en 2016. Ce tonnage présente un écart de plus de 30 000 t par rapport à la donnée de 2015 et de plus de 20 000 t par rapport à celle de 2017, veuillez confirmer l'exactitude du tonnage de matières reçues pour élimination en 2016.

Réponse à la question 3

Après revalidation des données d'élimination et de recouvrement transmises pour 2015 à 2017 au LET de Chicoutimi, le Ministère confirme l'exactitude des tonnages de matières déclarées pour élimination et pour recouvrement en 2015, 2016 et 2017.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Nicolas Tremblay de la Direction des matières résiduelles.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.



Patrice Savoie, M. Env.

Porte-parole

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement, de

la Lutte contre les changements climatiques,

de la Faune et des Parcs

c. c. : M. Ian Courtemanche, directeur général de l'évaluation
environnementale et stratégique